

**Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord**

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc GOVIC0. Tél./Fax : (418) 673-7401

Le 13 février 2003

Mme Christiane Morin
Secrétaire de la Commission d'Étude sur la maximisation des
Retombées économiques en régions ressources
5700 4^{ième} Avenue Ouest
Québec, G1H 6R1

Sujet : Dépôt d'un mémoire portant sur le reboisement des terres agricoles

Madame,

La présente fait suite à une discussion que j'ai eue lundi matin le 10 février à Alma avec Monsieur Jules Arsenault ainsi qu'à la nôtre de ce matin.

Je vous fait donc parvenir par courrier électronique une série de documents et lettres portant sur le programme de reboisement des terres agricoles qui contrevient à la pratique de l'élevage bovin et constitue un facteur non négligeable de dévitalisation de nos campagnes.

Je vous ferai parvenir par télécopie (646-6442) un tableau de 14 po que je n'ai pas dans mon ordinateur et que vous pourrai faire suivre aux commissaires sous forme papier ou autre.

En espérant que le présent mémoire aidera les commissaires dans l'exercice de leurs fonctions pour une meilleure utilisation de nos ressources.

Marcel Ouellet
Ouellet.tournesol@sympatico.ca
3791 chemin St-Louis, Alma G8E 1A5
347-4446, 845-1515

ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE BOVINS DE BOUCHERIE

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, CÔTE-NORD
440 LAC SÉBASTIEN, FALARDEAU, Q.C. G0V 1C0, TÉL/FAX (418)347-4446

Le 1^{er} mai 2002

Monsieur/Madame

Objet: **Reboisement des terres agricoles**

Suite à une enquête que nous avons effectuée tout au cours des derniers mois auprès de nos membres, il se dégage que le reboisement effectué depuis trois décennies sur près de 500 000 ha de terres agricoles par le ministère des Ressources naturelles a lourdement contribué à la fragilisation de l'industrie québécoise de l'élevage du bœuf de boucherie. De plus, cette incohérence dans la gestion des ressources et des fonds publics contribue à la déstructuration socio-économique du milieu rural et par l'effet même amplifie l'exode de nos populations.

Vous trouverez joint à la présente une description des effets insidieux contre productifs rédigée par un de nos comités. Nous vous en transmettons copie dans le but de vous informer des spécificités aux quelles nos milieux ruraux sont présentement confrontés et qui mettent en danger la pérennité des nos communautés.

Veillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Daniel Gagnon
Président

LE DÉCLIN DU MILIEU RURAL

Le scandaleux reboisement des terres agricoles

Le déclin de nos régions qui remonte à plusieurs décennies est souvent amplifié par l'incohérence de politiques ministérielles. L'orchestration par différents niveaux d'administrations publiques et para-publiques du retour à la forêt de plus de 500 000 ha de terres agricoles tout au cours des trente dernières années en est un bel exemple. Cette saga de programmes gouvernementaux de développement régional est à l'origine de la dévitalisation du monde rural et une des conséquences de la présente morosité des régions ressources qui sont hélas les racines d'un nombre croissant d'urbains.

Le pseudo-développement rural

Par l'entremise de coûteux programmes gouvernementaux, et particulièrement sous l'instigation du ministère des Ressources naturelles (MRN), le reboisement de nos campagnes a souvent été réalisé grâce à certains programmes d'aide sociale et d'assurance chômage. D'aucuns se souviendront d'études d'aménagement du territoire des années soixante effectuées en Gaspésie et qui avaient conduit nos gouvernements à chasser les occupants de certains villages et à brûler les bâtiments désertés pour faire place à la forêt inhabitée. L'exode des populations du milieu rural n'est pas toujours aussi brutal et peut même s'avérer insidieux. L'absence de service, la dégradation des infrastructures, et les programmes d'aide sociale peuvent avoir à long terme le même effet sur la déstructuration du monde rural. Le vieillissement accéléré de nos populations, notre éloignement des grands centres socio-économiques, et la domination des médias urbains sont d'autres facteurs qui amplifient le problème.

En régions périphériques, les producteurs agricoles sont les premières victimes de la contraction du territoire rural sous l'effet des programmes gouvernementaux de reboisement des terres privées abandonnées ou en friche. Sous prétexte de mise en valeur du territoire et de création d'emplois saisonniers, le transfert de superficies agricoles vers le domaine forestier contribue toujours, et ce de plus en plus, à la fragilisation de l'agriculture. La location de ces terres pour la production de fourrage ou pour la paissance du

bétail devient impossible. De plus, la spéculation foncière engendrée par les budgets considérables consacrés aux programmes de reboisement des terres privées par le MRN décourage également leur acquisition devenue de plus en plus difficile. Dans certains coins du Québec, nous assistons à l'arrivée de citadins en mal de grands espaces, et qui sont favorables au reboisement étant donné que leur intérêt premier est de toute évidence incompatible avec la vocation agricole des lieux. Ces arrivants urbains font généralement leur apparition çà et là, de temps en temps les fins de semaine, principalement pour des fins de loisirs. Malgré la réglementation de la Commission de Protection du Territoire Agricole, ces nouveaux résidents réussissent trop souvent à obtenir des autorisations d'aménagements contribuant à amplifier le morcellement des terres et à rendre les relations de bon voisinage plus difficiles. Un nombre croissant d'éleveurs de bovins de boucherie et de bisons ressent les pressions asphyxiantes de ces politiques gouvernementales improvisées qui conduisent inévitablement à la dévitalisation de leur milieu agricole et à l'abandon de leur activité vitale.

Le reboisement du milieu agricole

Les statistiques sur l'historique du reboisement des terres agricoles sont difficilement accessibles et les méthodes de compilation peuvent varier d'un service public à l'autre. Selon des données récentes compilées par le MRN pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean, depuis 1973, les sociétés sylvicoles ou autres organismes auraient reboisé près de 40,000 ha de terres arables en y plantant plus de 100 millions d'arbres. Cette superficie représente 34% des sols actuellement cultivés, incluant les 10,000 ha de bleuétières aménagées en forêt. Cette perte de superficies agricoles aurait été plus que suffisante pour tripler l'importance de notre industrie bovine (8 000 têtes). Sur l'ensemble du territoire québécois il s'agit de 500 000 ha de sols ayant déjà supporté des familles agricoles que nos gouvernements ont reboisés à des coûts se chiffrant facilement à plus d'un milliard de dollars (\$ de 2000). Il est difficile de bien comprendre les raisons qui ont poussé nos gouvernements à consacrer tant de budgets à scléroser notre milieu rural, alors que selon les nombreuses données statistiques du MRN (Parent, B., 1999, p. 76) nous exploitons présentement la possibilité forestière de la province à 70% seulement de sa capacité de production durable. Trente années de reboisement de nos campagnes représentent une superficie légèrement supérieure à celle d'une récolte annuelle (38 millions de m³ sur une surface de 405 000 ha) en forêts publiques et privées et dont la valeur marchande totale est de l'ordre de 400 millions de dollars (10.64 \$/m³ taux unitaire moyen provincial

98-99). En d'autres mots, c'est en pleine confusion de zonage du territoire et sous prétexte de l'épuisement imminent de la ressource, au dire de certains alarmistes des médias ou des pourfendeurs de la réalité forestière (*Voir Desroches; La Presse 28/02/02, p. A15*), que l'Etat se donne bonne conscience. Dans les faits, il verse plus d'un milliard de dollars en milieu agricole afin de récolter vers la fin du présent siècle un volume de matière ligneuse forestière d'une valeur actuelle de 400M\$ qu'il n'a absolument pas besoin. A titre d'exemple, pour l'année 1997 la possibilité forestière des forêts publiques (42M m³) de la province était en elle seule plus que suffisante pour satisfaire au total des récoltes (38.5M m³) en provenance conjointement des forêts privées et publiques. En fonction du respect des prélèvements actuellement admissibles (55M m³) et sans aucun investissement de fonds publics supplémentaires, l'augmentation des récoltes sur une période de trois ans est plus que suffisante pour produire ce que les 500 000 ha de reboisement artificiel en milieu agricole donneront en volume dans environ cent ans. La présente disponibilité de cette ressource forestière supplémentaire n'a aucun effet sur la contraction du domaine agricole ou sur la dévitalisation de nos régions, bien au contraire. Avec de telles réserves en matière ligneuse, il est facile de comprendre les raisons qui portent de plus en plus d'ingénieurs forestiers à favoriser la méthode de régénération naturelle de nos forêts par la protection des jeunes plants au moment des prélèvements, et ce au détriment du reboisement artificiel plus coûteux, moins efficace et d'une biodiversité réduite.

En observant cet empressement que déploient nos gouvernements pour le reboisement de nos campagnes, force est de constater que cette planification du déclin de nos régions démontre que ceux-ci n'ont aucune vision d'avenir pour le monde rural. Comment comprendre ces engagements forestiers de fonds publics en milieu agricole lorsque, dans un rayon de 250 km du centre du Lac-St-Jean, 99% du territoire est déjà couvert de forêts qui ne demandent qu'à être mieux aménagées. Même si les récoltes annuelles de bois en provenance de la forêt privée (510 000 m³) de la région administrative 02 (Saguenay-Lac-St-Jean) sont quasi négligeables (5.6%: 95-96) par rapport au total (9.1M m³) des approvisionnements en matière ligneuse des usines de transformation, et qu'elle est exploitée à 80% seulement de son potentiel, le gouvernement y consacre des budgets de plusieurs millions de dollars dont le milieu agricole aurait un urgent besoin. Certaines autorités présentement en poste au MAPAQ tentent de nous faire croire que ce type de reboisement constitue une activité agricole respectable alors qu'il s'agit là d'une déformation de l'esprit amplifiant la déstructuration du milieu agricole. Il faut croire que ces individus sont inconscients des intérêts et

des mandats de leur propre ministère. Alors qu'ils devraient faire la promotion de l'agriculture ils choisissent de se dissimuler derrière des extraits de textes de lois tordus sans en comprendre l'esprit véritable. Comparativement à cette immensité forestière inhabitée qui nous isole du reste du monde, nos superficies agricoles régionales (132 000 ha) sont si minimes qu'il est urgent de prendre tous les moyens possibles pour les protéger, les mettre en valeur, et favoriser ainsi l'occupation permanente de nos campagnes. Sans cette vision d'avenir, toute la viabilité socio-économique régionale est fortement remise en cause.

Bon nombre d'agriculteurs ont subi des torts suite à des émissions d'autorisation de reboisement de terres agricoles dans leur voisinage et se sont retrouvés impuissants à faire révoquer de telles décisions. Les démarches des sociétés sylvicoles sont souvent assez secrètes et semblent difficilement tolérer l'opposition. Les producteurs agricoles sont couramment mis devant le fait accompli. Alors que les agriculteurs doivent fournir une multitude d'informations, de plans et devis, de signatures et de contre signatures dans le but d'obtenir des certificats d'autorisation pour diverses activités de production, des superficies souvent contiguës à nos exploitations, se retransforment spontanément en forêt, et ce sans le moindre avertissement préalable. Les voisins font place à la forêt et les plus persistants d'entre nous s'accrochent tant bien que mal au territoire tout en devenant de moins en moins visibles. Si nos dirigeants avaient mieux géré le potentiel agricole de ces terres reboisées dans le but de dynamiser le milieu rural, avec une densité de seulement une unité animal par deux hectares (2 ha/vache-veau) le cheptel québécois de vaches de boucherie aurait doublé, passant ainsi de 227 000 à 500 000 têtes et aurait généré un revenu annuel supplémentaire de l'ordre de 225 M\$ équivalent à 25% de nos importations de bœuf en provenance des provinces de l'Ouest.

La nouvelle politique de la ruralité

C'est à grands coups de battages publicitaires dont la mise en scène propulsait au premier plan des médias toute une brochette de ministres et de décideurs de notre développement et de notre devenir, qu'en novembre dernier que le gouvernement dévoilait, avec trois années de retard, sa politique nationale de la ruralité. Tout récemment le ministère des Régions me faisait parvenir ce document tant attendu élaboré en hautes instances par nos décideurs et technocrates (*la politique nationale de la ruralité*; www.mreg.gouv.qc.ca).

Suite à ces énoncés de politique ministérielle sur la ruralité, force est de constater la grande importance que l'on accorde encore à la mise en valeur des ressources du milieu forestier par rapport à celle réservée à l'agriculture des régions. Le gouvernement n'en finit pas d'annoncer de nombreux programmes et des milliers de projets totalisant plusieurs centaines de millions de dollars qui seront consacrés à la forêt. Déjà seulement pour l'année 2002-2003, le MRN a prévu des disponibilités budgétaires (254 M\$) pour la création de 10 000 emplois en régions ressources. Pour l'agro-alimentaire, le gouvernement du Québec et la Financière Agricole ont convenu de créer une nouvelle filiale qui disposera d'un capital de 24 M\$ pour appuyer des projets en amont et en aval de l'agriculture, donc pas de budget attribués spécifiquement pour le développement et la consolidation des productions agricoles. Par contre, les 1 000 municipalités rurales du Québec se verront octroyer en moyenne une somme de six cents dollars (600.00 \$) annuellement pour une période de quatre ans dans le but de promouvoir l'occupation du territoire et la valorisation des terroirs locaux. Ces mêmes 1000 municipalités, par l'intermédiaire de leur MRC respective, pourront se partager tout au cours des cinq prochaines années une enveloppe de 90 M\$ (18 000 \$/ année) pour soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités. La divulgation suivante du document est le comble de l'absurde. On y annonce un changement d'attitude envers l'expansion du domaine agricole, il sera désormais possible d'obtenir des permis pour déboiser des terres dans le but d'y développer des productions. D'autre part, aucun budget ne semble réservé pour supporter de telles initiatives de redéboisement dans le but d'arracher à la forêt notre milieu vital.

Zonage agro-forestier

Il semble exister des confusions majeures dans les énoncés ministériels sur la politique nationale de la ruralité. Les autorités politiques et les grands technocrates seraient-ils impuissants à bien différencier le milieu rural du milieu forestier! Les budgets que le MRN s'apprête à consacrer aux forêts dans le cadre de cette nouvelle politique sont plus de deux fois supérieurs à ceux accordés par le ministère des Régions pour la réalisation de l'ensemble de son programme consacré au milieu rural. Il serait plus que temps que certains décideurs réalisent que les termes « **rural** » et « **campagne** » réfèrent spécifiquement au milieu agricole et que sans champ il n'y a pas d'agriculture. Il ne peut exister de ruralité sur un territoire dépourvu de population humaine (agriculteurs, campagnards, habitants, paysans, ruraux). Au Québec, depuis trente ans, les débats relativement au zonage et à la protection du territoire ont

souvent porté sur la frontière délimitant la zone urbaine (blanche) et la zone agricole (verte; lois 23 et 184). Paradoxalement, il n'y a pas de frontière bien définie à l'interface de la zone agricole et de la zone forestière qui semble hétérogène, poreuse, mouvante, aléatoire et qui n'a jamais suscité de débat. Dans le domaine de la cartographie, il est presque universellement coutume et logique de représenter les zones agricoles par le jaune tandis que le vert est réservé pour les territoires forestiers, tout comme la ressource hydrique est toujours illustrée par le bleu, et les zones polaires par le blanc. En somme au Québec, la zone des sols arables (classes 0-4) et la zone d'élevage (classes 5-6) qui sur plusieurs continents se retrouvent normalement souvent immédiatement au sud de la zone forestière, n'existent tout simplement pas dans la loi et sur les cartes. Ces zones sont masquées par la zone verte laquelle en régions périphériques semble être une sorte de fourre-tout au service de nos décideurs et planificateurs. C'est à se demander si une telle confusion des grandes zones du territoire n'aurait pas été soigneusement planifiée par nos décideurs dans le but d'atteindre leurs propres objectifs et pour mieux aliéner les populations qui y vivent. Le fait de compter sur les activités forestières pour redynamiser l'occupation du territoire rural est une aberration aussi absurde que le serait la plantation de poteaux électriques sur les voies de circulation de nos autoroutes. L'obsession de la création de ce type d'emplois saisonniers, qui a pour effet de contribuer à la dilapidation du patrimoine agricole et à la dévitalisation de nos campagnes, est encore moins importante que la surenchère des statistiques de cet indice économique que nos politiciens savent très bien utiliser à leurs fins.

Suite aux quelques constatations énoncées, il est bien évident que tous les facteurs sont présentement bien en place pour que nos campagnes continuent de se retransformer en forêts et que l'exode de nos concitoyens vers les centres urbains perdure. Ces appréhensions ont récemment été clairement confirmées par le Premier Ministre Landry à l'occasion des journées nationales de la ruralité des 14 et 15 mars derniers où il affirmait que « *Concrètement, la Politique nationale de la ruralité ajoute un peu d'argent neuf, fait converger les sommes existantes vers des cibles rurales et permet d'aménager quelques normes de programmes gouvernementaux* ». En résumé, le Premier Ministre nous avoue candidement qu'il s'agit bien là d'une autre coquille vide.

L'Union des Producteurs Agricoles

Après trente ans de complicité et de jeux de pouvoir contre-productifs de la part de l'Union des Producteurs Agricole (UPA), il serait plus que temps

que nos représentants syndicaux commencent à reconnaître les conséquences de la déstructuration résultant de l'empiétement planifié de la forêt sur la zone agricole. Nos représentants syndicaux se contentent de nous rappeler les constats statistiques sur cette tendance temporelle, et démontrent une certaine impuissance à intervenir afin de nous présenter des solutions d'avenir. Bien que la mission fondamentale de l'UPA consiste principalement à soutenir les intérêts des producteurs agricoles, les nombreuses résolutions adoptées à cet effet par diverses assemblées syndicales au cours des dix dernières années ont pour ainsi dire été littéralement ignorées. J'ai de plus en plus de difficulté à saisir comment notre organisme professionnel qu'est l'UPA peut prétendre défendre conjointement les intérêts des producteurs forestiers et des producteurs agricoles, particulièrement dans le secteur de l'interface de la zone agro-forestière où la ressource sol est simultanément convoitée par les deux parties. Qu'en serait-il si les budgets qui ont servi à scléroser plus du tiers de notre domaine agricole pour le prochain siècle avaient été orientés vers l'encouragement concret de l'agriculture? N'est-ce pas que notre monde rural en serait fort moins moribond et ressemblerait davantage à une campagne habitée plutôt qu'à une forêt servant strictement à alimenter les usines des multinationales qui menacent, d'une semaine à l'autre, de fermer leurs portes ou les frontières.

Le temps est venu de questionner une telle gestion du territoire incompatible avec nos activités agricoles et n'ayant aucune vision d'avenir pour nos campagnes. Et dire qu'il y a trente ans dans ses documentaires visuels portant sur «*La quête d'identité collective du cycle abitibien* » le regretté Pierre Perrault nous indiquait déjà la route à suivre, au pays de *l'Erreur Boréale*.

Marcel Ouellet, Directeur
Ass. éleveurs bovins boucherie
Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord
Tél./FAX. : (418) 347-4446
ouellet.tournesol@sympatico.ca

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc - GOVICO. Tél./Fax : (418) 347-4446

Le 16 juin 2002

M. Rémi Trudel
Ministre des Régions
Gouvernement du Québec, Québec
communiq.@mreg.gouv.qc.ca

Sujet : **Incohérence de politiques Ministérielles et dévitalisation du milieu Rural**

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez joint à la présente certains documents démontrant les effets insidieux du programme de reboisement des terres agricoles du MRN.

Il y a plus de dix ans que je tente vainement d'attirer l'attention des autorités sur ce que je considère une catastrophe nationale : **La sclérose de nos campagnes induite par l'incohérence de politiques ministérielles.**

Dans le but de nous aider à contenir les pertes de nos superficies agricoles et à favoriser l'occupation permanente de nos campagnes je vous demande de tenter de faire tout ce qui est nécessaire, avec votre collègue le Ministre François Gendron, pour que notre résolution du 9 mars 2002 (incluse) soit rapidement mise en application. Nous voulons un moratoire immédiatement sur le programme de reboisement des terres agricoles du MRN et que ces fonds soient transférés à des Agences de mise en valeur des **terres agricoles**. Curieusement au Québec tout au cours des trente dernières années la vocation des terres agricoles en régions périphériques fut largement du ressort des forestiers. Je suis un adepte de la foresterie mais sur des sols à vocation forestière. Lorsque votre gouvernement accorde des fonds publics pour reboiser des surfaces agricoles aux abords des églises de village (Bégin, St-Nazaire) ce ne sont pas là des indices ministériels de redynamisation du milieu mais bien des évidences de fermeture et de morosité de nos communautés.

Dans un document joint intitulé «**Le déclin du milieu rural - Le scandaleux reboisement des terres agricoles** » j'écortche votre politique de la Ruralité. La majorité des budgets que votre gouvernement y consacrera est en provenance du MRN et servira largement encore, via les agences (anonymes) de mise en valeur de la forêt privée à scléroser nos campagnes par le reboisement de superficies à vocation agricole. Environ 85% des sommes versées à ces agences dans le cadre du

programme de reboisement de la forêt privée du MRN sont effectivement utilisées pour la contraction de notre domaine agricole et contribuant ainsi directement à la fragilisation de nos communautés rurales et à l'exode de nos populations.

Monsieur le Ministre, par les actions que vous avez menées à plusieurs titres particulièrement en Abitibi tout au cours des vingt dernières années, je sais pertinemment que vous êtes un homme de cœur. Nous comptons sur vous pour nous aider à mieux faire les choses pour un Québec plus prospère. Cette fois-ci, nous espérons recevoir plus qu'un simple accusé de réception de la part d'un préposé aux communications.

Marcel Ouellet, Directeur
AEBB
37 91 ch St-Louis, Alma
G8E 1A5

Extrait du Cahier *Orientations et politiques*
des résolutions adoptées par le congrès général
de l'Union des producteurs agricoles en décembre 2001

4.8 Entretien des terres en friche

CONSIDÉRANT qu'il faut préserver le potentiel agricole au Québec;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture a contribué financièrement à l'amélioration des terres agricoles par divers programmes tels que le drainage, l'aide aux opérations mécanisées et autres;

CONSIDÉRANT que beaucoup de terres agricoles sont laissées à l'abandon par leur propriétaire;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'agriculteurs ont de la difficulté à louer des terres agricoles à long terme pour satisfaire les exigences de leur production;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour le développement de l'agriculture, de rendre accessibles les superficies agricoles pour fins de mise en culture;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante de la population et, par conséquent, des besoins grandissants en denrées alimentaires;

LE CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UPA DEMANDE

➤ **à l'UPA**

- de faire les démarches auprès du gouvernement pour s'assurer de la protection des terres agricoles et de l'entretien de celles-ci par les propriétaires qui possèdent ces fonds de terre afin de préserver leur potentiel agricole;

➤ **au gouvernement du Québec**

- de légiférer afin que les propriétaires des terres agricoles qui ne les cultivent pas soient obligés d'entretenir ou de faire entretenir leurs champs agricoles pour maintenir le potentiel actuel de leur sol. Cette législation obligerait les municipalités à surtaxer les lots non exploités.

➤ **aux municipalités et MRC**

- d'adopter des mesures concrètes de protection et de mise en valeur des terres;

- de faire faucher les friches agricoles une fois par année afin de protéger leur potentiel agricole.

4.9 REVALORISATION DES TERRES EN FRICHE

CONSIDÉRANT que des terres disponibles à la culture, mais laissées à elles-mêmes, vont perdre rapidement leur valeur pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont le devoir de protéger cette ressource et de favoriser leur utilisation agricole;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles offre des programmes de reboisement alléchants pour les non-producteurs et les producteurs agricoles, afin de modifier la vocation de ces terres à des fins de reboisement;

LE CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UPA DEMANDE

➤ **au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :**

- de mettre en place des programmes de réaménagement et d'utilisation des terres en friche équivalant au programme de reboisement du ministère des Ressources naturelles;

➤ **au gouvernement provincial**

- de veiller à ce que les politiques de ces ministères soient équivalentes pour la mise en valeur des terres;
- de fournir suffisamment de budget au MAPAQ pour mettre en place un programme équivalant à celui du ministère des Ressources naturelles pour les terres en friche;

➤ **à l'UPA**

- de faire pression sur le gouvernement et le MAPAQ pour obtenir un tel programme de revalorisation des terres en friche à des fins agricoles.

Ouellet & FrPres¹

**BUREAU (*Marius*)
(*Marcel*)**

3791 Chemin St-Louis

Alma, QuJbec

Alma , QuJbec, G8E 1A5

ouellet.tournesol@sympatico.ca

TJl. & FAX : 418-347-4446

FERME

Le 28 janvier 2002

M. Michel Garon
UPA

Sujet : Reboisement des terres agricoles

Monsieur,

La présente fait suite à la récente note publiée récemment dans la Terre de Chez-Nous relativement au sujet en rubrique. Monsieur Jean Larose me faisait savoir que vous étiez le principal conseiller sur le sujet.

Etant dans le domaine de l'élevage de bovins et de bisons depuis une trentaine d'années, j'ai malheureusement eu l'occasion à plusieurs reprises de constater l'effet de dévitalisation de nos campagnes résultant du programme de reboisement massif du MRN via les sociétés sylvicoles et agences. Il y a dix ans que l'État reboise les terres avoisinantes des nôtres. Seulement pour l'année dernière et pour l'année qui vient cinq terres agricoles voisines changeront de vocation et deviendront improductives pour un siècle. Tout cela sans aucune consultation de la communauté qui habite les lieux. J'aimerais vous faire savoir que nous ne sommes pas localisés en milieu forestier mais bien dans la partie nord de la ville d'Alma.

A plusieurs reprises, et sans succès, j'ai tenté d'attirer l'attention des autorités sur cette invasion accélérée de nos campagnes par la forêt et par les citadins. Seuls ceux qui en subissent des torts comme les éleveurs de bovins de boucherie en saisissent les effets pervers. Le Syndicat des Producteurs de Bovins du Saguenay-Lac-St-Jean et Côte Nord à former un comité spécial, dont je suis membre, pour se pencher sur le sujet afin de tenter de faire accepter un moratoire sur ces programmes de reboisement des terres agricoles. Une consultation écrite auprès de nos membres

¹*Producer of the Year (1999) at the 5th World Bison Fair.*

démontre que plusieurs producteurs de bovins subissent des torts considérables. La spéculation foncière, les difficultés de plus en plus grandes à louer des terres pour la paissance ou la récolte des fourrages est évidente tout comme l'isolement de plus en plus grand des producteurs par les citadins à la recherche de verdure de fin de semaine.

La confusion qui règne en zone verte relativement aux activités admissibles devraient être repensée. Au Québec le zonage agricole s'est principalement limité à la frontière de la zone blanche et verte. Lorsque des hauts fonctionnaire et même des sous-ministre sont incapables de faire une différence entre une activité agricole et forestière il y a de quoi à se poser des questions sur le système en place. Dans les faits la loi du zonage agricole à entièrement oublier ou confondue la zone agricole dans la zone forestière. Il est facile de comprendre qu'entre le milieu urbain et le milieu forestier il devrait exister une zone jaune réservée strictement à l'agriculture.

A titre d'information préliminaire, je vous achemine deux documents tirés d'une bonne douzaine qui ont circulé ici dans la région ou même à Québec (Lettre au Premier Ministre B. Landry). J'espère qu'ils vous aideront à saisir notre désarroi devant ces programmes gouvernementaux conduisant irrémédiablement à l'étranglement de nos campagnes et de nos communautés. Il est malheureux de constater que depuis trente ans, en régions périphériques comme la nôtre en plus de perdre notre populations l'Etat contribue à l'amplification de la perte de nos sols et donc de nos racines.

Finalement, notre comité apprécierait grandement vous rencontrer dans le but de vous faire part de nos expériences de ce domaine particulier et de tenter d'élaborer une nouvelle politique qui pourrait mieux sauvegarder les intérêts des producteurs agricoles et de nos communautés rurales et forestières.

Veillez agréer, Monsieur Garon, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marcel Ouellet

C.C. : Bertrand Sansterre, Président EBB

C. Lacasse

p.j.

Ouellet & FrPres²

**BUREAU (*Marius*)
(*Marcel*)**

3791 Chemin St-Louis

Alma, QuJbec

Alma , QuJbec, G8E 1A5

ouellet.tournesol@sympatico.ca

TJI. & FAX : 418-347-4446

FERME

Le 7 février 2002

M. Christian Lacasse, premier vice-président
UPA
Longueuil
dboulangier@upa.qc.ca

Sujet : La sclérose de nos campagnes induite par le reboisement en milieu agricole

Monsieur,

La présente fait suite à une récente rubrique publiée dans La Terre de Chez Nous concernant le sujet en titre. Votre collègue M. Jean Larose me laissait entendre que vous et votre équipe, Ms. Daniel Boulanger et Michel Garon, étiez présentement à réviser vos politiques de reboisement en milieu agricole.

En tant que membre du comité contre le reboisement des milieux ruraux de l'Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord (AEBB) et à titre personnel, vous trouverez joint à la présente plusieurs documents sur le sujet qui j'espère ne vous laisseront pas insensibles à nos préoccupations. Certains de ces documents remontent à plus de dix ans, époque où ici même, dans la partie Nord de la Cité d'Alma, nous commençons déjà à percevoir les impacts négatifs sur notre industrie bovine suite au reboisement massif des sociétés sylvicoles. Vos politiques passées, ou encore les attitudes de l'UPA envers celles-ci, ont malheureusement grandement contribué à la contraction du domaine agricole rendant ainsi les terres de moins en moins disponibles pour l'élevage bovin. Suscités par les généreux budgets en provenance du MRN pour les boisés privés de plus de quatre hectares, de nombreux citadins ou pseudo-producteurs forestiers en mal d'espace, s'accaparent nos campagnes principalement pour des fins de loisir et de spéculation foncière. Cette invasion de nouveaux arrivants permanents ou d'occasion, qui n'a rien à voir avec les activités agricoles, a souvent eu pour effet de compliquer

²*Producer of the Year (1999) at the 5th World Bison Fair.*

certaines facettes de cohabitation de notre milieu rural. Le morcellement des terres et la construction de résidences non associées aux activités agricoles sont choses courantes.

En ce qui me concerne, l'absence dans nos lois d'une zone strictement agricole au Québec, qui devrait être géographiquement représentée par la couleur jaune, découle de jeux de pouvoir politiques des années soixante-dix. Cette absence me semble paradoxale puisque la loi avait comme premier objet de protéger les terres agricoles, si peu abondantes au Québec, et non la zone forestière (verte). Cette contradiction de la part de nos législateurs a donc permis principalement au MRN, avec la complicité du MAPAQ et de l'UPA, de financer pendant trois décennies le reboisement massif de superficies rurales (500 000 ha) ayant déjà supportées des activités agricoles. J'admets volontiers qu'elles n'appartenaient pas toutes à la zone arable (Classes 0-4) et n'étaient donc pas toujours propices aux grandes cultures. Par contre, même les terres appartenant aux classes 4-6 étaient et sont encore très propices à la paissance du bétail. Bon nombre de terres reboisées à bon potentiel (classe 2) avaient tout simplement besoin de drainage souterrain afin de supporter des grandes cultures. Malheureusement les circonstances ont fait que plusieurs n'appartenaient pas à des propriétaires capables de les remettre en culture et le MAPAQ s'est montré plutôt tiède envers cette possibilité. Au lieu d'engager des centaines de millions de dollars dans le reboisement dans le but de gonfler les statistiques de l'emploi ou autre, il aurait mieux valu ne rien faire et ainsi laisser les jeux de l'offre et de la demande faire leur oeuvre. Cette attitude moins coûteuse pour l'État n'aurait pas provoqué de spéculation foncière à laquelle les producteurs agricoles sont présentement confrontés. Il est aussi logique de croire que si une partie de ces sommes avait été orientée vers l'agriculture, au lieu de servir à la mise en place d'un système complice de l'étranglement de nos campagnes, notre agriculture s'en porterait présentement beaucoup mieux et notre milieu rural n'en serait que plus dynamique.

Au bureau de l'UPA régionale les responsables me font savoir qu'ils sont tout simplement dépassés par l'ampleur de ce problème et que je devais me faire entendre à des niveaux supérieurs d'administration. Les tentatives de mon syndicat de base ont été infructueuses. Dans le but de trouver la meilleure solution possible qui puisse minimiser les impacts sur le développement de notre région périphérique nous souhaiterions grandement que vous puissiez étudier à fond toute cette problématique. Avant de prendre quelques décisions ou orientations, c'est en tant que producteurs de bovins de boucherie, garants de la ruralité du pays, que nous souhaiterions être consultés sur l'aménagement de notre territoire. Il serait à nouveau malheureux et déplorable que de telles décisions nous soient encore imposées des grands centres urbains de l'extérieur, et que nous soyons, comme par le passé, encore obligés d'en supporter les conséquences de dévitalisation sur notre milieu de vie.

Si vous avez à cœur de constater directement sur le terrain les résultats de déstructuration du milieu rural engendrés par cette politique de reboisement du milieu agricole, je vous invite à me contacter. Je vous ferai visiter certains rangs du canton qui sont agonisants bien qu'ils soient à un pas de la limite nord de la Cité d'Alma. Je pourrai par la même occasion vous faire visiter des producteurs de bovins qui sont à redéfricher ces mêmes espaces, reboisés à grands frais par l'Etat il y a une dizaine d'années. Pour ma part, bien que nous ayons depuis trente ans remis en culture près

de 1000 acres de terres, nous sommes présentement confrontés à cinq différents projets de reboisement sur des terres contiguës aux nôtres, et ce, sans aucune consultation de ceux qui habitent ces lieux.

Agréez, Monsieur Lacasse, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marcel Ouellet

C.C. : Bertrand Santerre, président AEEB
Gérard Bouchard, Président UPA régionale
Réjean Maltais, UPA, Sec. Syndi. Prod. Bovins
Jacques Proulx, Solidarité rurale
Pierre Simard, CLD, Alma

p.j.

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord

Réunion Générale Annuelle, Alma le 9 mars 2002

RÉSOLUTION

ATTENDU : qu'à la réunion générale annuelle du Syndicat des producteurs de bovins de la région 02, du 1 mars dernier, que le vice-président régional de l'UPA, M. André Fortin, reconnaissait déjà posséder dans ses dossiers, en plus de la résolution votée par les membres à cette occasion, près d'une demi douzaine de résolutions en provenance de producteurs s'opposant au programme de reboisement des terres agricoles du Ministère des Richesses Naturelles.

ATTENDU : que depuis les 30 dernières années ce programme public de reboisement, auquel l'UPA ne s'est jamais opposé, a contribué de manière significative à soustraire du domaine agricole plus de 30% (40 000 ha) des surfaces présentement utilisées par notre agriculture régionale, et que cette diminution de la ressource est un important facteur de dévitalisation de nos campagnes en se répercutant de manière négative sur nos élevages bovins.

ATTENDU : que les 3.5M\$ consacrés annuellement à ces programmes gouvernementaux de reboisement des terres de notre région auraient des effets beaucoup plus positifs de redynamisation s'ils étaient affectés à l'amélioration des superficies à potentiel agricole (Classes 0-6).

EN CONSÉQUENCE, IL ES PROPOSÉ PAR

ET SECONDÉ PAR

- 1) Que l'UPA prenne les moyens nécessaires pour que cesse, en date du 1 mai 2002, cette contraction sclérosante de notre domaine agricole régional.
- 2) Que les programmes de reboisement subventionnés directement ou indirectement par les fonds publics soient strictement interdits en zone agricole et zone agro-forestière sauf pour la classe de sol no 7 (sept), et qu'ils soient permis sur toutes les classes de sol en zone forestière.
- 3) Que l'UPA fasse le nécessaire afin de créer dans les plus bref délais une *AGENCE DE MISE EN VALEUR DES TERRES AGRICOLES* de la région 02, et que celles-ci s'inscrive, avec des budgets équivalents aux programmes de reboisement du ministère des Ressources naturelles, dans le plan stratégique de développement de notre industrie bovine dont l'objectif principale viserait à doubler le nombre (15 000) de vaches de boucherie de la région tout au cours de la prochaine décennie.

**Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord**

Terres et Forêts : Résolution du 28 avril 1993

Attendu que depuis l'apparition du programme de subventions pour le reboisement des territoires, nous avons constaté que des territoires agricoles avaient été retenus pour être reboisés.

Attendu que pour conserver notre agriculture régionale et afin d'en maximiser le rendement, nous croyons qu'il faudrait réévaluer les critères d'admissibilité à de tels programmes.

Attendu qu'une telle réforme devrait tenir compte du potentiel agricole de chaque terrain pour le dit propriétaire et une tierce personne.

Attendu que nous sommes les premiers à reconnaître le bien fondé d'un tel programme mais il nous faut réagir rapidement si nous voulons continuer à développer conjointement les ressources de la terre et de la forêt.

POUR CES RAISONS :

Il est proposé par Jean-Marie Larouche, secondé par Daniel Gagnon et résolu unanimement de faire des pressions pour empêcher la plantation sur des terres en cultures ou cultivables, incluant celles propices aux pâturages, afin de protéger le territoire agricole.

N. B . : En envoyer une copie au syndicat de bovins pour approbation.

Copie à Jean Tremblay, MAPAQ

Copie à Sociétés sylvicoles Chambord, Mistassini et Saguenay

Copie au syndicat des producteurs de bois et de la protection du territoire agricole.

Syndicat des Producteurs de Bovins du Saguenay-Lac-St-Jean

Réunion générale annuelle du 1^e mars 2002

Résolution :

ATTENDU QUE le 18 mai 1987, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcherie et de l'Alimentation ainsi que le Ministère des Ressources Naturelles ont convenu d'une Entente-cadre sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole afin de favoriser une utilisation optimale des potentiels et ressources du milieu.

ATTENDU QUE malgré cette entente-cadre et que depuis cette date, pour l'ensemble des quatre Municipalités Régionales de Comptés du Saguenay-Lac-St-Jean, sous l'effet des programmes de reboisements du MRN, près de 20 000 ha de terres ayant déjà supportés des activités agricoles ont été soustraits du domaine agricole.

ATTENDU QUE dans de nombreux cas plusieurs éleveurs de bovins ont subi et/ou subiront des torts et que ce transfert de superficies agricoles vers le domaine forestiers contribue à la fragilisation de l'industrie bovine et à la dévitalisation de notre milieu rural.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ
PAR.....**

**ET SECONDÉ PAR
.....**

1) que les parties concernées (MAPAQ et MRN) conviennent, en date du 1^e mai 2002, d'un moratoire sur ce type d'aménagement conflictuel du territoire rural.

2) qu'un comité formé de représentants des divers intervenants, incluant les producteurs de bovins, révise l'entente-cadre de 1987 à la lumière des nouvelles réalités socio-économiques du milieu.

Vote : Pour

Contre.....

Monsieur Gérard Bouchard
Président Régional UPA
Saguenay-Lac-St-Jean
3635 rue Panet
Jonquière, G7X 8T7
FAX : 542-3011
sdufour@upa.qc.ca

15 janvier 2002

Sujet : Bœuf de boucherie

Monsieur,

Particulièrement, depuis une dizaine d'années plusieurs membres de notre syndicat doivent tenter de composer tant bien que mal avec les effets de déstructuration de nos campagnes résultant des programmes de reboisements massifs en zones agricoles du MRN. Seulement pour notre région, depuis les trente dernières années de généreux programme de reboisement ont eu pour effet de retourner à la forêt près de 40 000 hectares de terres qui appartenaient au patrimoine agricole. Ce type de reboisement a donc eu pour conséquence de raréfier les surfaces nécessaires pour l'élevage bovine tout en provoquant une spéculation foncière qui rend de plus en plus difficile le maintien et l'expansion des entreprises bovines. De nombreuses terres à vocation agricoles passent aux mains de citoyens qui ont aucun intérêt en agriculture et qui profitent des largesses financières des programmes de reboisement du MRN pour les soustraire du patrimoine agricole.

Ce type de programme gouvernemental de reboisement en régions habitées nous apparaît d'autant plus incohérent qu'il est très bien connue que le Saguenay-Lac-St-Jean possède sur les terres publiques les plus importantes ressources forestières de la province avec une récolte annuelle d'environ 32% du total. D'autre part, les statistiques démontrent que moins de 6% de la ressource ligneuse approvisionnant les usines de transformations régionales origine des boisés privés (421,900 ha) et que les compagnies forestières démontrent peu d'intérêt à s'approvisionner auprès des petits producteurs de bois. Les boisés privés en milieu rural sont souvent des activités de fin de semaine de récréation et de spéculation pour les citoyens et engendrent des répercussions de dévitalisation du milieu agricole. Il est très évident pour nous que la réintroduction de la forêt dans nos campagnes à pour effet de scléroser les différents aspects socio-économique et d'encourager l'exode des ruraux.

Plusieurs intervenants gouvernementaux et autres ne semblent pas percevoir le fait que l'essence même du milieu rural est lié aux populations qui y vivent et que lorsque ces dernières disparaissent le monde rural s'éteint pour laisser place à la forêt.

Je me permets de vous souligner que nous n'avons aucune objection à ce que l'État encourage la sylviculture en zone forestière (sols de classe 6 et 7). Nous croyons fermement que les budgets gouvernementaux investis en milieu agricole pour y réintroduire artificiellement la forêt sont tout simplement aberrants et pourraient beaucoup mieux servir à donner un deuxième souffle à notre industrie bovine et à nos campagnes.

Dernièrement le gouvernement du Québec vient de lancer une politique nationale pour la ruralité dans le but de dynamiser les activités socio-économique. Même si l'industrie bovine de la région stagne depuis une dizaine d'année nous avons la ferme conviction qu'elle représente une activité agricole capable de générer un potentiel de revitalisation de nos campagnes tout en y apportant une plus grande diversification de notre agriculture. C'est avec grand intérêt que nous suivons depuis longtemps la relance de l'industrie du bœuf de boucherie en l'Abitibi-Témiscamingue. Bien que cette région possède moins de terres agricoles que la notre et une population beaucoup moindre le dynamisme et la détermination des producteurs de bœuf font que présentement leur industrie est quatre fois plus productive que la nôtre.

En présence de cet exemple concret de revitalisation agricole et dans le sillage de la nouvelle politique nationale pour la ruralité nous croyons qu'il serait pertinent que les différents intervenants régionaux puissent se concerter dans le but d'établir les bases d'un programme visant à doubler l'importance de l'industrie bovine régionale. Dès que possible nous serions disponibles pour une première rencontre à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Bertrand Santerre,
Président EBB

Le 25 avril 2002

Monsieur Gérard Bouchard
Président Régional UPA
Saguenay-Lac-St-Jean
3635, rue Panet
Jonquière, G7X 8T7
FAX : 542-3011

Sujet : **Reboisement des terres agricoles et bœuf de boucherie**

Monsieur le Président,

Merci pour votre lettre du 11 mars laquelle faisait suite à la nôtre du 31 janvier relativement au sujet en rubrique.

Permettez-moi de vous remercier de nous avoir informés de l'existence des résolutions 4.8 et 4.9 adoptées au Congrès général de l'UPA des 4,5,6 et 7 décembre 2001 les quelles confirment nos vives préoccupations des effets de dévitalisation du reboisement qui se répercutent sur nos campagnes. Selon nos informations en provenance de la Maison de l'UPA, ces résolutions ont été soumises à l'Assemblée générale conjointement par les Fédérations de l'UPA de la Côte-du-Sud, du Bas Saint-Laurent et de Québec. Tout au contraire de ce que vous laissez entendre dans votre lettre, il appert donc que nos représentants régionaux ont malheureusement joué un rôle passif dans ce dossier. Ceci confirme le discours tenu par votre prédécesseur, M. Benoît Harvey, à l'occasion de la réunion annuelle du syndicat régional des producteurs de volaille du printemps dernier. A cette occasion M. Harvey affirmait, haut et fort, qu'il venait tout juste de participer à un comité provincial sur le sujet en question et que ses plus récentes informations lui permettait de conclure qu'il ne percevait aucune raison valable pour que le programme de reboisement des terres agricoles du MRN soit modifié ou suspendu. Malheureusement, notre demande pour l'obtention de ce rapport est demeurée lettre morte. Ce discours de l'ex-président et même de certains administrateurs de notre fédération régionale est en parfaite contradiction avec la teneur de votre lettre. Dans cette foulée et tel que vous le soulignez, si la direction de notre fédération régionale n'a pas

ménagé ses efforts au cours des dernières années nous aurions grandement apprécié être capables d'en percevoir les résultats. Si vos administrateurs vous informent régulièrement de la situation dans ce dossier, bien que nos membres en soient les premiers concernés, je vous avoue que nous n'avons pas encore eu la chance d'en recevoir autant de votre part ou de vos représentants. Nous avons même été incapables de retracer les producteurs que vous avez consultés dans certaines localités concernées par le reboisement afin d'établir la pertinence du reboisement ou de l'agriculture. Tout nous porte à croire que les producteurs aux quels vous faites référence, à la fin de votre deuxième paragraphe, ne sont pas des producteurs de boeuf de boucherie mais possiblement des producteurs forestiers. Par contre, suite à une consultation de nos membres une vingtaine de ceux-ci nous ont récemment fait part des torts que leurs entreprises ont subis ou subiront dans les prochains mois sous l'effet de cette aberrante gestion de notre patrimoine agricole.

Par contre, étant donné le fait que la première résolution que nos membres ont acceptée unanimement remonte à notre Assemblée générale du 28 avril 1993 (jointe) et que celle-ci est demeurée lettre morte, nous déplorons vivement l'inaction dans ce dossier de notre fédération régionale. Certains de nos membres éleveurs de bovins de boucherie ont tenté sans succès dès la fin des années quatre-vingt d'attirer l'attention des différents intervenants, incluant l'organisme que vous représentez, de l'incohérence gouvernementale des programmes de reboisement des terres agricoles et de leurs effets négatifs sur le monde rural et particulièrement sur notre industrie du bœuf de boucherie.

Nous ne comprenons pas votre incapacité à intervenir concrètement dans ce dossier. Le troisième paragraphe de votre lettre démontre que vous êtes dans l'attente d'une solution qui viendra de l'extérieure et qui aura peu de chance de répondre aux demandes spécifiques de nos membres. D'autre part, je vous souligne que le sous-ministre des régions du MAPAQ, M. Jacques Landry, nous a déjà fait savoir que nous avons en région tous les instances et pouvoirs décisionnels pour résoudre ce problème de gestion du territoire. Dans cette foulée, je me permets de vous souligner que les difficultés que vous semblez rencontrer dans ce dossier relève possiblement de votre fausse perception des relations que doit entretenir l'Etat ou ses représentants avec ses citoyens. Pour ce qui nous concerne, dans l'administration d'un programme gouvernemental où l'aménagement et la gestion du territoire sont fortement en cause comme dans la présente situation, le bien public de la communauté prime sur les biens individuels. Vous ne pouvez donc pas invoquer le **droit** au reboisement que

certains citoyens pourraient invoquer pour certaines superficies agricoles alors qu'il s'agit bien d'un privilège ou service dans le cadre d'une réglementation visant le mieux être de la communauté. Nous n'avons pas d'objection à ce qu'un particulier fasse lui-même à ses propres frais du reboisement sur ses propriétés. Par contre, lorsque l'aide gouvernemental contribue à dévitaliser nos campagnes et à la dilapidation de notre patrimoine agricole vous avez le devoir d'intervenir pour défendre et promouvoir les intérêts des producteurs agricoles.

Nous aimerions grandement connaître l'article de loi sur lequel vous vous fondez pour invoquer ce droit au reboisement par l'entremise de programmes gouvernementaux et qui semblent vous rendre impuissant dans vos démarches d'intervention. Nous n'avons aucune objection à ce que des superficies **forestières** soient reboisées et que des programmes gouvernementaux favorisent ce type d'aménagement du territoire. En ce qui concerne le reboisement des terres agricoles les directives gouvernementales sont énumérées dans l'Entente-Cadre du 18 mai 1987 et elles visent en fonction de la Loi sur la protection du territoire agricole une saine gestion de cette ressource. Le MAPAQ a déjà consacré d'importantes sommes d'argent pour la mise en valeur et l'assainissement de milliers d'hectares de sol et ces superficies font partie intégrante de notre patrimoine agricole et doivent conserver cette vocation.

Pour ce qui nous concerne la solution est très simple et vous la retrouverez textuellement dans une résolution jointe et qui fût adoptée unanimement à l'occasion de notre réunion générale annuelle du 9 mars dernier. Cette perte de plus de 30% de nos sols agricoles depuis les trente dernières années est tout simplement scandaleuse et doit cesser immédiatement. Tout reboisement sur les sols de classes 0 à 6 doit être strictement défendu en zones agricoles et agro-forestières sauf pour la classe 7. Par contre, le reboisement pourra être permis sur toutes les classes en zone vraiment forestière.

D'autre part, je suis très conscient de l'existence d'un comité stratégique de développement de la production bovine régionale. Pour ce qui concerne notre production spécifique nous y avons un représentant et les résultats des quelques réunions n'ont apporté aucun progrès qui nous laisse entrevoir la pertinence de continuer dans cette structures hétérogène. Notre production ne possède aucune affinité avec les producteurs de veaux de lait, de grain ou encore avec les vaches laitière de réforme. Nous voulons constituer un comité strictement du domaine du bœuf de boucherie dont le développement sera largement associé à la paissance et aux fourrages en provenance des terres qui font la convoitise des

forestiers. Cette orientation n'a aucune pertinence pour les autres types de production bovine.

Finalement, au nom de tous nos membres et à titre de président je déplore vivement le fait que vous ayez décliné notre proposition de rencontre apparaissant à la fin de la lettre de mon prédécesseur, Bertrand Santerre. Nous croyons que des échanges entre les intervenants concernés pourraient nous conduire à des nouvelles stratégies visant à revitaliser notre milieu agricole par la saine gestion de nos ressources.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Daniel Gagnon
Président

C.C. : C. Lacasse
p.j.

Ouellet & Frères³

**BUREAU (*Marius*)
(*Marcel*)**

1040 Auger ouest
Alma, Québec
ouellet.tournesol@sympatico.ca
Fax.: 347-1800

FERME

1800 RR no. IV (St-Louis)
Delisle, Québec, G0W 1L0
Tél.: 418-347-4446

Le 15

mars 2001

Monsieur Maxime Arsenault
Ministre de l'Agriculture
200 Chemin Ste-Foy
Québec

Objet : Reboisement des terres en friche en régions périphériques

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre nouvelle nomination à titre de Ministre de l'Agriculture du Québec. Nous espérons tous que vous saurez relever les nombreux défis qui s'annoncent, et ce, dans les meilleurs intérêts de l'Etat et de la Nation.

Vous trouverez avec la présente plusieurs documents relatifs au reboisement des terres agricoles en friches ou en jachère. J'insiste sur le fait déplorable que ce problème de transfert de superficies agricoles de la juridiction du MAPAQ vers celle du MRN, pour fin de reboisement, contribue depuis plusieurs décennies à la fragilisation de l'agriculture et à la dévitalisation du monde rural. Ce type d'aménagement du territoire visant la réintroduction de la forêt en milieu habité au moyen de budgets de plusieurs millions de dollars est tout simplement inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la province. L'utilisation de ces budgets pourrait contribuer beaucoup plus positivement à revitaliser le monde rural s'ils étaient vraiment consacrés à stimuler l'agriculture. Votre programme prime-vert en a grandement besoin. L'industrie bovine est la

³*Producer of the Year (1999) at the 5th World Bison Fair.*

principale production à subir les contrecoups des programmes de reboisement du MRN.

L'avènement de la Commission de Protection du Territoire Agricole ainsi que les lois 23 et 184 ont été mis de l'avant pour mieux réglementer les activités se déroulant strictement à la frontière des milieux urbano-agricoles. Malheureusement, il n'existe pas encore de réglementation semblable dans nos lois pour ce qui concerne la définition des intérêts de l'Etat à la frontière des zones agro-forestières. Seulement pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean, cette absence d'une politique claire a mené depuis 1973 au reboisement de 40, 000 ha de terres qui ont déjà supporté des activités agricoles. Je conviens qu'une partie de ces terres n'étaient pas toute de bonne qualité. Par contre, vous conviendrez avec moi que la paissance de bétail, et encore plus pour celle du bison, peut se faire sur des terres très marginales.

Il y a plus de 25 ans, le même problème a été illustré pour l'Abitibi, dans une série de films de Pierre Perrault (ONF) intitulée **``Le retour à la terre``** Il faut dire que celui-ci a connu moins d'impact que le film de Desjardins (L'Erreur boréale, ACPAV & ONF). Par contre, le message des deux films à 25 ans d'intervalle est le même. Dans cette même foulée, il est curieux de constater qu'il y a plus de deux générations, Menaud (F.-X. Savard) s'exprimait sensiblement de la même manière. **``Si nous voulons préserver nos richesses naturelles nous devons bien les connaître et bien les posséder afin de pouvoir les léguées aux générations qui nous suivront``**. Lorsque je constate le fait que le MAPAQ transfère allègrement et sous silence au MRN, des milliers d'hectares de sol qui ont déjà fait l'objet d'activités agricoles, je ne suis pas certain que cette richesse collective est réellement entre bonnes mains. Je doute que la prochaine génération puisse y occuper un territoire hospitalier et viable. Depuis trente ans, aucun de vos programmes a été généré par vos spécialistes dans le but de dynamiser cette importante zone frontière au nord de tout l'écoumène canadien et québécois. Même si de nombreuses tribus indiennes ont survécu dans cette zone de transition écologique pendant plusieurs millénaires en compagnie du plus grand bovidé d'Amérique qu'est le bison des bois, jamais personne à votre ministère n'a été inspiré par cette réalité historique pour innover en agriculture nordique. Il faut croire qu'il est plus facile d'y faire planter des arbres afin d'oublier le problème pour une centaine d'années.

Déjà vers les débuts des années quatre-vingt, la situation était si conflictuelle, que les autorités du MAPAQ et du MRN signaient, le 18 mai 1987, une entente-

cadre sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole. Malheureusement, l'esprit de l'entente a souvent été dévié de son but initial et de nombreuses terres qui ne devaient pas être reboisées l'ont été aux frais de l'Etat et au détriment de l'industrie agricole. Dans le Bas-Saint-Laurent les directions régionales concernées ont même réécrit un nouveau protocole d'entente en 1998, rendant ainsi beaucoup plus facile le reboisement des terres agricoles par les sociétés sylvicoles dont les généreux budgets proviennent du MRN.

En étudiant les stratégies de certains groupes gravitant autour des programmes de reboisement du MRN, je suis de plus en plus porté à croire que l'Etat entretient volontairement une politique de laisser faire dans le but de gonfler les statistiques sur le nombre d'emplois saisonniers créés en région. La vision ultime de ces travailleurs forestiers du développement communautaire se résume simplement aux bénéfices des programmes de l'assurance chômage du gouvernement fédéral. Dilapider la ressource agricole de cette manière n'est certainement pas dans les meilleurs intérêts de l'Etat du Québec d'aujourd'hui et de demain (**Discours du Ministre Jacques Brassard, 12/08/99 et communiqué intitulé Programmes forestiers et Fonds de lutte à la pauvreté pour 1999-2000**). C'est à se demander si la nouvelle politique de lutte à la pauvreté, annoncée il y a quelques jours par le Premier Ministre Bernard Landry, continuera dans cette même direction.

L'absence de directive ou de réglementation dans le domaine du reboisement des terres agricoles est à plusieurs égards si aberrante pour le secteur agricole, qu'il est de plus en plus urgent pour les autorités responsables d'en arriver à l'imposition d'un moratoire sur ce type d'aménagement du territoire. Si les lois 23 et 184 concernent spécifiquement le zonage des activités à la jonction des milieux urbain et agricole, il serait certainement logique et souhaitable d'en arriver à un consensus semblable entre les divers intervenants dans le but de définir les principes de base d'une saine gestion des activités permises aux limites frontalières agro-forestières de la Province.

Dans le but d'en arriver à sauvegarder les meilleurs intérêts de l'Etat du Québec, j'espère que dans les présentes circonstances vous saurez rapidement prendre les moyens qui s'imposent afin d'en arriver à solutionner un problème qui perdure depuis trop longtemps et dont les conséquences contribuent à la déstructuration des régions.

Enfin, vous trouverez avec la présente une lettre que j'adresse à votre représentant régional, M. Alain Dessureault. Celle-ci concerne un deuxième conflit d'utilisation de la ressource sol à la limite de nos terres situées en zone agro-forestière et qui met encore en danger la survie de nos activités agricoles. J'espère que vous saurez défendre le droit de produire des agriculteurs en zone verte.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marcel Ouellet

p.j. :

C.C.

Laurent Pellerin, Benoît Harvey, Jacques Brassard, Protecteur du citoyen,
Jacques Proulx

arsenault.doc

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc GOV1C0. Tél./Fax : (418) 673-7401

Le 19 décembre 2002

M. Denis Tremblay, secrétaire
Fédération de l'UPA
Du Saguenay-Lac-St-Jean
3635, rue Panet
Jonquière
FAX : 542-3011

Sujet : Reboisement des terres agricoles

Monsieur,

Dans le but de préparer notre prochaine réunion annuelle qui se déroulera le 8 février prochain, je tiens à vous rappeler que nous n'avons toujours pas encore reçu les documents que vous vous êtes engagé à nous faire parvenir à l'occasion de la rencontre du 16 octobre dernier.

Monsieur Jean Tremblay du MAPAQ nous a déjà fait parvenir sa compilation des superficies reboisées dans les cinq MRC tout au cours des 20 dernières années. À la lecture du tableau ci-joint, vous constaterez que nos superficies agricoles régionales, excluant les superficies forestières des sols de Classes 7 (6302ha) se sont contractées sous l'effet du programme de reboisement du MRN de près de 30 000 ha. Cette superficie représente près de 30% de toutes les superficies régionales présentement en agriculture et ce incluant les 20 000 ha de bleuetières actuellement en production.

Nous réitérons notre vive opposition à ce type de gestion du territoire agricole qui contribue grandement à l'appauvrissement collectif de notre milieu rural tout en conduisant notre agriculture vers une impasse sclérosante. Malgré l'entente-cadre de 1987 sur la planification des travaux de mise en valeur de la

forêt privée en zone agricole, c'est plus de 25 000 ha de bonnes terres de classes 0 (2687ha), 2 (3814ha), 3 (8142ha) et 4 (10 927ha) que les gestionnaires du territoire ont soustrait à notre milieu agricole tout en privant nos membres d'excellentes terres qui auraient été beaucoup plus utiles pour notre industrie vache/veau. Ces 25 000 ha auraient été plus que suffisant pour doubler notre industrie vache/veau de la région et auraient eu pour effet d'augmenter nos revenus agricoles annuels de 10 à 15 millions de dollars. Les gestionnaires responsables de l'aménagement du territoire régional ont simplement outrepassé les principes directeurs de l'entente-cadre en accordant des autorisations de reboisement sur près de 80% de superficies qui, selon l'Inventaire des terres du Canada, possédaient un potentiel agricole variant d'excellent (classes 2 et 0) à passable (classes 5 et 6).

Dans le présent contexte du déclin de la production laitière régionale, nous demeurons toujours convaincus que notre région possède un potentiel d'élevage vache/veau qui est encore largement sous exploité et qui deviendra un outil majeur pour l'occupation et la redynamisation de notre territoire rural. C'est dans ce but que nous anticipons former une agence de mise en valeur du territoire agricole afin de contrecarrer la contraction de notre espace agricole imposée depuis trop longtemps et sans aucun discernement par les généreux programmes de subventions au reboisement des terres agricoles du Ministère des Ressources Naturelles.

Veillez agréer, Monsieur Tremblay, l'expression de notre profond engagement à l'égard de notre agriculture régionale et puisse cette nouvelle année être témoin d'une utilisation plus positive et mieux éclairée de nos ressources.

Daniel Gagnon,
Président, AEBC

C.C. : André Fortin
Yvon Simard

p.j.

Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc GOVIC0. Tél./Fax : (418) 673-7401

Assemblée Générale Annuelle du 8 février 2003

RÉSOLUTION

1) PROTECTION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que la superficie des sols agricoles (Classes 0-6) du Québec est seulement de l'ordre de 1.2 % de l'ensemble du territoire et que l'agriculture en région périphérique est l'activité humaine par excellence pour contrer la dévitalisation et la dépopulation de nos campagnes.

CONSIDÉRANT que pour la région administrative No 2 (Saguenay-Lac-St-Jean) les terres forestières privées représentent des surfaces (421 900 ha) trois fois plus importantes que les surfaces agricoles cultivées et cultivables (130 000 ha, excluant les 20 000 ha de bleuetières) et que la forêt du domaine public couvre une superficie environ 100 fois plus considérable que le patrimoine agricole.

CONSIDÉRANT qu'en date du mois de mai 2002 une compilation (J. Trembaly, MAPAQ régional) des surfaces agricoles reboisées tout au cours des 20 dernières années se chiffrait à 33 495.6 ha, et que, de ce total 82 % des superficies reboisées avaient selon le système de classification de l'Inventaire des terres du Canada un potentiel agricole variant d'excellent (Classe 2) à acceptable (Classe 6).

CONSIDÉRANT que tout au cours des trois dernières décennies notre patrimoine agricole s'est vu amputé, sous l'instigation du coûteux programme de

reboisement du MRN, de plus de 30 % de son espace cultivable causant préjudice à plusieurs de nos membres éleveurs de bovins de boucherie ainsi qu'à la dynamique socio-économique de notre milieu rural.

CONSIDÉRANT les coûts faramineux (4 000-12 000\$/ha) découlant de ce type de reboisement par rapport au revenu négligeable anticipé à court et long termes; le revenu annuel moyen des ventes par hectare cultivé est d'environ 40 fois supérieur comparativement aux ventes moyennes annuelles lorsque la même surface est exploitée pour la production de matière ligneuse.

CONSIDÉRANT que le total des volumes de la matière première en provenance des forêts privées (incluant le bois de chauffage) de la région représente annuellement seulement 4-6 % de toute la matière ligneuse des approvisionnements utilisés par les entreprises de transformation de la région.

CONSIDÉRANT qu'il existe en forêt publique plus d'un million d'hectares de sols forestiers qui suite aux feux ne se régénèrent pas naturellement et offrent tout l'espace nécessaire au reboisement sans contrevenir au développement de l'agriculture.

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide aux non-agriculteurs est tout simplement devenu pour un grand nombre de propriétaires, particulièrement parmi les 100 000 sur 130 000 qui sont inactifs, un alléchant fonds de retraite dont les privilèges fiscaux et autres ont pour effet de provoquer une spéculation foncière et conséquemment d'amplifier la sclérose de l'agriculture de la région.

CONSIDÉRANT que les représentants gouvernementaux de la région n'ont pas respecté l'entente cadre du 18 mai 1987 signée par les représentants du MAPAQ et du MRN relativement à la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole.

CONSIDÉRANT *que tout au cours des dix dernières années les nombreuses représentations de l'AEBB, à cet effet, auprès de l'Union des Producteurs Agricoles afin de faire cesser cette contraction et cet appauvrissement de notre agriculture régionale ont reçu une écoute mitigée.*

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AEGB DEMANDE AUX

MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN :

1- de prendre tous les moyens nécessaires afin que soit mis en place un moratoire sur l'aménagement des terres agricoles de classes 0-6 pour fin de production forestière;

2 - de concert avec les différents intervenants de prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place un programme d'aide quinquennale de revalorisation pour fins de productions agro-alimentaires de tous les sols de la région appartenant aux classes 0-6.

Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc GOVIC0. Tél./Fax : (418) 673-7401

Assemblée Générale Annuelle du 8 février 2003

RÉSOLUTION

2) PROTECTION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que la superficie des sols agricoles (Classes 0-6) du Québec est seulement de l'ordre de 1.2 % de l'ensemble du territoire et que l'agriculture en région périphérique est l'activité humaine par excellence pour contrer la dévitalisation et la dépopulation de nos campagnes.

CONSIDÉRANT que pour la région administrative No 2 (Saguenay-Lac-St-Jean) les terres forestières privées représentent des surfaces (421 900 ha) trois fois plus importantes que les surfaces agricoles cultivées et cultivables (130 000 ha, excluant les 20 000 ha de bleuetières) et que la forêt du domaine public couvre une superficie environ 100 fois plus considérable que le patrimoine agricole.

CONSIDÉRANT qu'en date du mois de mai 2002 une compilation (J. Trembaly, MAPAQ régional) des surfaces agricoles reboisées tout au cours des 20 dernières années se chiffrait à 33 495.6 ha, et que, de ce total 82 % des superficies reboisées avaient selon le système de classification de l'Inventaire des terres du Canada un potentiel agricole variant d'excellent (Classe 2) à acceptable (Classe 6).

CONSIDÉRANT que tout au cours des trois dernières décennies notre patrimoine agricole s'est vu amputé, sous l'instigation du coûteux programme de

reboisement du MRN, de plus de 30 % de son espace cultivable causant préjudice à plusieurs de nos membres éleveurs de bovins de boucherie ainsi qu'à la dynamique socio-économique de notre milieu rural.

CONSIDÉRANT les coûts faramineux (4 000-12 000\$/ha) découlant de ce type de reboisement par rapport au revenu négligeable anticipé à court et long termes; le revenu annuel moyen des ventes par hectare cultivé est d'environ 40 fois supérieur comparativement aux ventes moyennes annuelles lorsque la même surface est exploitée pour la production de matière ligneuse.

CONSIDÉRANT que le total des volumes de la matière première en provenance des forêts privées (incluant le bois de chauffage) de la région représente annuellement seulement 4-6 % de toute la matière ligneuse des approvisionnements utilisés par les entreprises de transformation de la région.

CONSIDÉRANT qu'il existe en forêt publique plus d'un million d'hectares de sols forestiers qui suite aux feux ne se régénèrent pas naturellement et offrent tout l'espace nécessaire au reboisement sans contrevenir au développement de l'agriculture.

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide aux non-agriculteurs est tout simplement devenu pour un grand nombre de propriétaires, particulièrement parmi les 100 000 sur 130 000 qui sont inactifs, un alléchant fonds de retraite dont les privilèges fiscaux et autres ont pour effet de provoquer une spéculation foncière et conséquemment d'amplifier la sclérose de l'agriculture de la région.

CONSIDÉRANT que les représentants gouvernementaux de la région n'ont pas respecté l'entente cadre du 18 mai 1987 signée par les représentants du MAPAQ et du MRN relativement à la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole.

CONSIDÉRANT *que tout au cours des dix dernières années les nombreuses représentations de l'AEBB, à cet effet, auprès de l'Union des Producteurs Agricoles afin de faire cesser cette contraction et cet appauvrissement de notre agriculture régionale ont reçu une écoute mitigée.*

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AEGB DEMANDE

À LA PROTECTRICE DU CITOYEN DU QUÉBEC :

1- de prendre tous les moyens nécessaires afin de faire cesser le programme de reboisement des terres agricoles du Québec lequel est à l'origine de la vitalisation du monde agricole des régions périphériques et qui a causé depuis vingt ans de nombreux préjudices particulièrement aux éleveurs de bovins de boucherie.

2 – de prendre tous les moyens nécessaires pour rendre plus restrictif l'entente-cadre signée le 18 mai 1987 par les ministres Pagé et Côté sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée dans le but de rendre impossible tout reboisement effectué sur des sols de classes 0, 2, 3, 4, 5 et 6.

3- de prendre tous les moyens nécessaires pour que les fonctionnaires du MAPAQ ne puissent plus d'aucune manière émettre des autorisations de reboisement en milieu organisé où les sols sont de classes 0, 2, 3, 4, 5 et 6.

4- de prendre tous les moyens nécessaires pour que le MRN remettre les champs reboisés dans leur état original d'avant le reboisement lorsque les autorisations accordées par le MAPAQ ne respectaient pas les directives de l'Entente-cadre.

**Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord**

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc GOVICO. Tél./Fax : (418) 673-7401

Assemblée Générale Annuelle du 8 février 2003

RÉSOLUTION

3) PROTECTION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que la superficie des sols agricoles (Classes 0-6) du Québec est seulement de l'ordre de 1.2 % de l'ensemble du territoire et que l'agriculture en région périphérique est l'activité humaine par excellence pour contrer la dévitalisation et la dépopulation de nos campagnes.

CONSIDÉRANT que pour la région administrative No 2 (Saguenay-Lac-St-Jean) les terres forestières privées représentent des surfaces (421 900 ha) trois fois plus importantes que les surfaces agricoles cultivées et cultivables (130 000 ha, excluant les 20 000 ha de bleuetières) et que la forêt du domaine public couvre une superficie environ 100 fois plus considérable que le patrimoine agricole.

CONSIDÉRANT qu'en date du mois de mai 2002 une compilation (J. Trembaly, MAPAQ régional) des surfaces agricoles reboisées tout au cours des 20 dernières années se chiffrait à 33 495.6 ha, et que, de ce total 82 % des superficies reboisées avaient selon le système de classification de l'Inventaire des terres du Canada un potentiel agricole variant d'excellent (Classe 2) à acceptable (Classe 6).

CONSIDÉRANT que tout au cours des trois dernières décennies notre patrimoine agricole s'est vu amputé, sous l'instigation du coûteux

programme de reboisement du MRN, de plus de 30 % de son espace cultivable causant préjudice à plusieurs de nos membres éleveurs de bovins de boucherie ainsi qu'à la dynamique socio-économique de notre milieu rural.

CONSIDÉRANT les coûts faramineux (4 000-12 000\$/ha) découlant de ce type de reboisement par rapport au revenu négligeable anticipé à court et long termes; le revenu annuel moyen des ventes par hectare cultivé est d'environ 40 fois supérieur comparativement aux ventes moyennes annuelles lorsque la même surface est exploitée pour la production de matière ligneuse.

CONSIDÉRANT que le total des volumes de la matière première en provenance des forêts privées (incluant le bois de chauffage) de la région représente annuellement seulement 4-6 % de toute la matière ligneuse des approvisionnements utilisés par les entreprises de transformation de la région.

CONSIDÉRANT qu'il existe en forêt publique plus d'un million d'hectares de sols forestiers qui suite aux feux ne se régénèrent pas naturellement et offrent tout l'espace nécessaire au reboisement sans contrevenir au développement de l'agriculture.

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide aux non-agriculteurs est tout simplement devenu pour un grand nombre de propriétaires, particulièrement parmi les 100 000 sur 130 000 qui sont inactifs, un alléchant fonds de retraite dont les privilèges fiscaux et autres ont pour effet de provoquer une spéculation foncière et conséquemment d'amplifier la sclérose de l'agriculture de la région.

CONSIDÉRANT que les représentants gouvernementaux de la région n'ont pas respecté l'entente cadre du 18 mai 1987 signée par les représentants du MAPAQ et du MRN relativement à la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole.

CONSIDÉRANT *que tout au cours des dix dernières années les nombreuses représentations de l'AEBB, à cet effet, auprès de l'Union des Producteurs Agricoles afin de faire cesser cette contraction et cet*

appauvrissement de notre agriculture régionale ont reçu une écoute mitigée.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AEBB DEMANDE

À LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :

- 1- de prendre tous les moyens nécessaires pour faire enquête sur les effets d'appauvrissement collectif et de la contraction du territoire agricole découlant de la mauvaise gestion de fonds publiques dans l'administration de budgets du MRN accordés dans le cadre de programmes d'aides financières pour l'aménagement de près de 100 00 propriétés privées appartenant à des pseudo-forestiers agriculteurs inactifs.
- 2- de faire enquête sur le non respect par les fonctionnaires du MAPAQ des directives de l'entente-cadre signée le 8 mai 1987 et portant sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole.
- 3- de faire enquête sur la mauvaise gestion du territoire rural afin d'en contrer les effets de dévitalisation et d'en maximiser les retombées économiques et sociales dans le cadre d'une saine politique d'occupation dynamique de nos campagnes.
- 4- de prendre tous les moyens nécessaires pour rendre plus restrictif l'entente-cadre signée le 18 mai 1987 par les ministres Pagé et Côté sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée dans le but de rendre impossible tout reboisement effectué sur des sols agricoles de classes 0, 2, 3, 4, 5 et 6.
- 5- de prendre tous les moyens nécessaires pour que les fonctionnaires du MAPAQ ne puissent plus d'aucune manière émettre des autorisations de reboisement en milieu organisé où les sols sont de classes 0, 2, 3, 4, 5 et 6.
- 6- de suggérer à la Commission de protection du territoire agricole d'établir une nouvelle zone strictement réservées aux activités de production

agro-alimentaire excluant la production forestière laquelle serait entièrement limité à la zone verte. Cette nouvelle zone, possiblement jaune, serait à l'interface de la zone blanche urbaine et de la zone forestière verte.

7- D'étudier la possibilité de modifier la loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche afin d'en exclure entièrement les produits forestiers non comestibles.

SI LA TENDANCE SE MAINTIENT : 1970-2030

Marcel Ouellet , Ferme Tournesol, Alma
ouellet.tournesol@sympatico.ca

Suite au récent Sommet des Régions il est plus que temps que nos leaders régionaux travaillent à faire émerger une vision permettant d'identifier les avenues qui donneront un sens et une direction positive à nos activités collectives. Plusieurs intervenants ont déjà souligné l'absence ou du moins la représentation plus que mitigée du monde agricole à ce rendez-vous des régions bien que l'occupation et l'utilisation du territoire aient été et seront pour plusieurs décennies encore au centre des préoccupations de nos communautés rurales. Il est encourageant de constater que toutes les régions sont à la recherche de solutions visant à redynamiser leur milieu afin de créer un environnement socio-économique acceptable qui puisse contrer l'exode de leurs populations. Certains leaders projettent d'investir dans les nouvelles technologies de communication dans le but d'établir une stratégie globale de développement durable et d'occupation du territoire. Dans l'Outaouais la MRC innove au moyen des dernières applications de la géomatique afin de se doter d'outils modernes qui contribueront à des prises de décisions plus éclairées et plus réalistes en matière d'aménagement et de gestion du territoire.

Dans le supplément de la Presse du samedi, 9 novembre, portant sur ce Rendez-Vous des Régions, nos leaders régionaux se contentaient d'offrir comme projet une

promenade dans le bois au nord du Grand lac Mistassini dans le but de récupérer les bois brûlés récemment par les feux de forêt. Pourtant, comme par le passé pour ce type de facteur phytoécologique naturel, le ministre des Richesses Naturelles avait déjà affirmé son intention de s'attaquer rapidement à cette récolte. Ce type de projet n'est que du nomadisme aléatoire en régions inhabitées et ne contribue en rien à l'occupation permanente et à la redynamisation de nos campagnes. Nos dirigeants sont-ils donc à ce point à cours d'idées et serons-nous encore bien longtemps les champions provinciaux de la contraction et de la désertion de nos campagnes?

Le reboisement par l'Etat de près de 40,000 ha (100,000 acres) de terres agricoles tout au cours des 30 dernières années, et ce aux coûts de centaines de millions de dollars, nous aura donc conduit à une amputation planifiée par nos leaders de 30 % (excluant 20,000 ha de bleuetières) de notre espace vital. Ce retour à la forêt de notre ressource agricole fondamentale s'est répercuté et se répercutera encore longtemps sur la dynamique de notre économie régionale. Si la tendance se maintient où en serons-nous dans vingt ans? En faisant un survol des tendances de nos grandes productions agricoles régionales depuis les trois dernières décennies force est de constater les faits suivantes :

- 1) de 1970-1980 l'industrie de la volaille est pratiquement disparue de la région,**
- 2) de 1980-1990 la grande majorité de l'industrie porcine ainsi que l'abattoir régional sont disparus,**

3) de 1990 à 2000 la production laitière a amorcé son déclin et la transformation des produits de cette principale production est passée entre les mains d'entreprises extra-régionales.

De toute évidence ces tendances constituent un mauvais présage pour notre ruralité régionale, d'autant plus que la présente conjoncture risque dans un proche avenir de voir se fragiliser encore plus notre économie régionale.

Alors que pour faire l'acquisition d'une ferme laitière moyenne le producteur doit obligatoirement se procurer une licence de production (quotas) qui lui coûtera la jolie somme de \$100, 000 strictement en frais d'intérêts aux institutions financières, et ce, avant tous les autres investissements et salaires sur son revenu net annuel, il y a sérieuse matière à réflexion. Dans un monde où la libéralisation des échanges économiques s'accélère à la grandeur de la planète, un tel système artificiel risque de s'écrouler et d'anéantir tout ce qui reste de notre agriculture régionale. Cette libéralisation des marchés est encore plus sauvage à la périphérie immédiate de la sphère d'influence des leaders de ce système économique que prônent nos voisins du sud. La crise du bois d'œuvre qui se répercute très lourdement sur l'ensemble de notre économie régionale en est un douloureux exemple imposé par le pouvoir économico-politique des dominants de ce monde. En fait les producteurs laitiers se sont donnés un système de production dans lequel les princes de la féodalité financière puisent des gains si considérables qu'ils s'accordent personnellement sans scrupule des

salaires, bonus, et comptes de dépenses annuels, se chiffrant en millions de dollars (souvent américains).

En fonction de la progression rapide de la recherche du domaine des biotechnologies, des bouleversements majeurs qui pointent déjà à l'horizon vont d'ici quelques années transformer tout le domaine de l'agro-alimentaire. Dans le secteur de la production laitière certaines équipes de recherche en biotechnologie transgénique sont présentement à développer un nouveau modèle de production haute technologie plus efficace. La mise en application de ces nouvelles technologies aura pour effet de relayer la vache laitière au zoo à titre de curiosité du passé. Les changements qui marqueront la consommation se situeront davantage sur le plan de la qualité des produits et de la diversité du panier d'épicerie que sur le volume de consommation, et ce, en raison notamment de la faible croissance de la population et de l'évolution de la pyramide des classes d'âges. Les tendances des consommateurs progresseront donc vers la recherche d'aliments fins, exotiques et sains. Les producteurs qui resteront figés dans le passé ou qui n'auront pas la capacité d'adaptation nécessaire aux nombreux changements ne pourront survivre.

Ce petit rappel historique laisse présager un avenir sombre pour le monde rural de notre région si nous ne parvenons à nous adapter rapidement aux nouvelles innovations technologiques qui pointent à l'horizon. Étant donné la persistance aveugle de nos preneurs de décisions, il est à se demander si la piètre performance

des trois dernières décennies de notre milieu agricole n'avait pas déjà été anticipée par nos technocrates, et si le reboisement de nombreuses terres agricoles demeurerait la seule option valable à la sclérose de nos campagnes confirmant ainsi notre incapacité d'innover.

Fév.03

Syndicat des Producteurs de Bovins du Saguenay-Lac-St-Jean

Réunion générale annuelle du 1^e mars 2002

Résolution :

ATTENDU QUE le 18 mai 1987, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcherie et de l'Alimentation ainsi que le Ministère des Ressources Naturelles ont convenu d'une Entente-cadre sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole afin de favoriser une utilisation optimale des potentiels et ressources du milieu.

ATTENDU QUE malgré cette entente-cadre et que depuis cette date, pour l'ensemble des quatre Municipalités Régionales de Comptés du Saguenay-Lac-St-Jean, sous l'effet des programmes de reboisements du MRN, près de 20 000 ha de terres ayant déjà supportés des activités agricoles ont été soustraits du domaine agricole.

ATTENDU QUE dans de nombreux cas plusieurs éleveurs de bovins ont subi et/ou subiront des torts et que ce transfert de superficies agricoles vers le domaine forestiers contribue à la fragilisation de l'industrie bovine et à la dévitalisation de notre milieu rural.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ
PAR.....**

**ET SECONDÉ PAR
.....**

1) que les parties concernées (MAPAQ et MRN) conviennent, en date du 1^e mai 2002, d'un moratoire sur ce type d'aménagement conflictuel du territoire rural.

3) qu'un comité formé de représentants des divers intervenants, incluant les producteurs de bovins, révisé l'entente-cadre de 1987 à la lumière des nouvelles réalités socio-économiques du milieu.

Vote : Pour
Contre.....